COMMUNIQUÉ

7 octobre 2016

FNCC
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

RÉUNION DU CCTDC DU 4 OCTOBRE 2016 : UNE ÉTAPE IMPORTANTE, UN GESTE D'AVENIR

La réunion en plénière du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) du 4 octobre a consacré la responsabilité partagée par l'Etat et les collectivités territoriales, en accord la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP). Son article 3, en effet, établit les mêmes principes et objectifs des politiques culturelles tant pour le ministère de la Culture que pour l'ensemble des différentes natures de collectivités territoriales.

Le CCTDC fonctionne avec un dynamisme renouvelé et dans un dialogue serein. En relation de forte solidarité avec l'ensemble des associations qui y sont représentées, la FNCC redit son attachement à cette instance atypique. Elle salue tout particulièrement l'engagement de la ministre de la Culture d'organiser, dans ce cadre, des concertations autour de la rédaction des décrets d'application de la loi LCAP et des textes règlementaires qui y seront attachés. Elle se félicite également de la mise en place d'un Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) ainsi que du rôle joué par le ministère pour favoriser la mise en œuvre de l'accord sur l'assurance-chômage des intermittents (artistes et techniciens) signé avant l'été.

La hausse du budget 2017 du ministère – dont les représentants des associations de collectivités souhaitent encore obtenir des précisions quant à son emploi pour contribuer à la vitalité culturelle des territoires, tout particulièrement en milieu rural –, constitue un geste d'avenir, même si les difficultés des collectivités consécutives à la baisse des dotations de l'Etat soulèvent des inquiétudes légitimes et persistantes. Rien ne se fera, en effet, sans leur engagement, donnée incontournable pour faire vivre le service public de la culture, partout, dans tous les territoires et pour relever les défis civilisationnels – face à la violence, face à la mondialisation, face à la peur et au repli – auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'attention à la jeunesse et le soutien à la création structurent prioritairement ce budget 2017 : un choix pertinent. La jeunesse reste trop souvent l'angle mort des politiques publiques, tant on persiste à tenter de les attirer, à raison, vers les institutions culturelles mais sans écouter leurs propres attentes et envies en matière de culture. Or c'est la jeunesse qui porte l'invention et qui construira les conditions du renouveau dont notre société a besoin. Quant à la création, source première de toute vie culturelle, elle mérite une action forte et conjointe de la part de l'ensemble des instances publiques, car bien des secteurs de la création sont en situation de grande fragilité.

La FNCC appelle l'ensemble des collectivités à ne pas renoncer à leur engagement culturel : il constitue l'un des outils majeurs pour promouvoir le respect des valeurs républicaines, pour contribuer à la cohésion sociale, développer des territoires et dy-namiser la vie économique. Nos concitoyens sont plus que jamais en attente de culture, d'invention et de partage. Il faut se saisir de cette énergie. Et se saisir du CCTDC qui, au niveau national, témoi-gne de la nécessité d'une nouvelle étape de la co-construction des politiques culturelles entre l'Etat et les collectivités.

La plénière du 4 octobre a d'ores et déjà identifié plusieurs enjeux pour des groupes de travail du CCTDC, que ce soit, à court ou moyen terme, sur la redéfinition des critères de classement des conservatoires, le soutien aux cafés-culture et aux petits lieux de diffusion, l'éducation artistique et culturelle, l'élaboration de "conventions de développement culturel" entre l'Etat et les collectivités… Ce n'est que par ce dialogue étroit entre les collectivités et le ministère que pourra être mené le nécessaire travail de réévaluation de nos politiques culturelles publiques. Les attentes sont grandes, les perspectives déjà nombreuses ("musées du 21e siècle", bibliothèques "3e lieu", projets participatifs…) : imaginer, inciter, accompagner, tel est le sens de notre partage de la responsabilité culturelle pour construire un avenir d'intelligence et de liber-té grâce aux arts et à la culture.

La réunion du 4 octobre marque une étape important dans la mise en œuvre de la responsabilité culturelle partagée. Par leur engagement solidaire, les collectivités peuvent insuffler au Conférences territoriales de l'action publique (loi Maptam) et à leurs commissions culturelles (loi LCAP) ce même et nécessaire esprit d'unité et d'ambition au plus près de leurs territoires.

Florian Salazar-Martin, président
Philippe Laurent, vice-président
représentants de la FNCC au CCTDC

Contact presse :
Aurélie Mallet : contact@fncc.fr